

UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale

Règlement du Prix Jacqueline Pigeot du meilleur mémoire de master sur l'Asie orientale

Article 1 – Objet du prix

La Paris Graduate School of East Asian Studies d'Université Paris Cité décerne une fois par an depuis 2023 un prix destiné à récompenser un mémoire de master 2 portant sur l'Asie orientale, soutenu au sein de l'une des 4 sections de l'UFR LCAO, dans toute discipline des sciences humaines et sociales.

Article 2 – Sélection

Chaque section sélectionne au maximum 2 mémoires de master (à condition qu'ils soient dans deux disciplines différentes). Le choix est fait par le responsable de master de chaque section. Le Comité de sélection est composé des membres du comité de pilotage de la Paris Graduate School of East Asian Studies – le directeur de l'UFR, le directeur du conseil scientifique de l'UFR, les responsables de la Paris Graduate School of East Asian Studies et un représentant de chacune des 4 sections. Il se réunit courant septembre et choisit le ou la lauréat.e au terme d'une discussion et d'un vote. En cas d'égalité des suffrages, la voix du président du jury est prépondérante. Le comité de sélection peut décider de ne pas attribuer de prix s'il estime qu'aucun mémoire ne mérite d'être récompensé.

Article 3 – Annonce du lauréat

Le nom du ou de la lauréat.e est annoncé sur le site internet de la Paris Graduate School of East Asian Studies. Le prix Jacqueline Pigeot du meilleur mémoire de master sur l'Asie orientale comporte une dotation financière de mille euros (1 000 €) qui sont versés par la Paris Graduate School of East Asian Studies à l'auteur.e du mémoire primé par le jury.